



2024/04-29

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

Date de convocation : 30 mars 2024

Date d'affichage : 30 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 30 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, M. REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à M. SCHWEIZER
M. BALLOT à Mme REUSSARD

Absents excusés : Mme LOZACH, M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT budget LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal du 20 février 2024 a autorisé Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Compte tenu des budgets présentés, la règle de fongibilité des crédits peut donc être de 35 000 € en fonctionnement et de 8 000 € en investissement.

Approbation à l'unanimité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE